



Livret d'accueil des IAN 2017-18



Bienvenue dans le réseau des interlocuteurs académiques de Documentation.

Voici quelques informations destinées à vous aider dans votre rôle d'interlocuteur pour le numérique de la direction du numérique pour l'éducation (DNE).

LE IAN, MEMBRE D'UN RESEAU NATIONAL

La direction du numérique pour l'éducation s'appuie sur 32 experts disciplinaires pour animer un réseau de plus de 450 interlocuteurs 2nd degré (13 réseaux académiques, 17 disciplines représentées). Un réseau similaire, composé d'inspecteurs de l'éducation nationale, existe pour le 1^{er} degré :

Les experts travaillent en étroite relation avec l'inspection générale qui soutient l'action du département A2 (Développement des usages et valorisation)

Pour en savoir plus : <http://eduscol.education.fr/cid57283/reseaux-et-interlocuteurs-du-second-degre.html>

Présentation du département A2 : <http://eduscol.education.fr/cid110111/accompagner-la-transformation-de-l-ecole-avec-le-numerique.html>

Sous la double responsabilité du délégué académique au numérique (DAN) et de l'inspection pédagogique territoriale, le IAN contribue à porter en académie pour sa discipline, les orientations de la stratégie nationale pour le développement des usages du numérique éducatif.

Les missions du IAN en 2017-18 s'exerceront dans la continuité du plan numérique pour l'éducation qui vise à former les enseignants et les cadres, mettre à disposition des ressources numériques pour l'Ecole, développer l'innovation pédagogique avec le numérique et fournir un environnement de travail propice (équipements et infrastructures). A la rentrée 2017, 45% des collèges seront « numériques ». Rappelons que l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et la culture numérique constitue une priorité dans toutes les disciplines.

Dans son académie

- Le IAN, en lien avec le référent académiques pour les ressources, fait connaître les ressources numériques éducatives (Eduthèque, BRNE, portails, ...), les contenus d'accompagnement (EDU'Base) et les projets développés au niveau national par la DNE. Dans ce cadre le IAN peut être sollicité pour participer à des manifestations académiques ou nationales pour le numérique, des animations auprès des référents numériques, des personnels en formation,
- Il s'assure de la diffusion des lettres Edu_Num disciplinaires et thématiques et relaie les informations diffusées via les comptes twitter @eduscol_discipline animés par les experts du département A2
- Il peut être associé à l'accompagnement des collèges numériques (selon des modalités à définir avec le DAN).
- Il repère des pratiques dans son académie, dans sa discipline et accompagne la publication d'exemples ou de ressources pour en rendre compte, sous quelque forme que ce soit (scénarios décrivant une démarche, vidéos, ...) sur l'espace académique. Il indexe les productions sur l' Edu'Base de la discipline.
- Il peut contribuer à la mise en œuvre d'animations spécifiques mises en œuvre à l'initiative du DAN ([CF livrets des ateliers Eduspot 2017](#))

Au niveau national

- Il décrit des ressources et pratiques pédagogiques de son académie dans la banque « EDU'Base » pour les mutualiser au niveau national.
- Il valorise des projets développés dans son académie pour que le niveau national puisse en faire l'écho sur EDUSCOL.
- Il participe pour son académie à la réflexion et aux actions engagées par le ministère de l'éducation nationale pour généraliser l'utilisation pédagogique du numérique dans l'enseignement (Travaux académiques mutualisés : TRaAM)

Chaque année la base des interlocuteurs académiques **doit être mise à jour par le délégué académique au numérique** afin d'assurer un bon fonctionnement des réseaux. Il est prudent de signaler directement au DAN tout changement.
Adresse de la base : <http://eduscol.education.fr/bd/inter>

La liste des interlocuteurs académiques est accessible à la page : <http://eduscol.education.fr/cdi/anim/interlocuteurs>
Les missions des interlocuteurs académiques et/ou des responsables ÉDU'base doivent être décrites dans une lettre de mission académique co-signée par l'inspecteur territorial et le DAN.

Les activités du IAN donnent lieu à un rapport d'activités destiné au-à la DAN et aux corps d'inspections en fin d'année scolaire.

La rémunération du IAN est définie par le-la DAN.

Au niveau national, l'animation du réseau disciplinaire est assurée par votre (vos) correspondant(s) pour la documentation à la Direction du numérique pour l'éducation (DNE A2) au sein du Service du développement du numérique éducatif (DNE A).

Prénom, Nom : Juliette FILIOL juliette.filiol@education.gouv.fr

Audrey DEMONIERE-ROUVEL audrey.demoniere-rouvel@education.gouv.fr

Téléphone : 01 55 55 04 61

Jours de présence : mercredi

Pièce n° 003

LE DÉPARTEMENT A2 de la DNE

Le département DNE A2 a pour mission l'impulsion et l'accompagnement du développement des usages du numérique pédagogique et éducatif et la valorisation des pratiques dans le 1^{er} et le 2nd degré. Le département est en charge du dossier « Éducation aux médias et à l'information » (Chef de projet : Richard Galin)

Son action est coordonnée avec le département de la production et de la diffusion des ressources (DNE A1) et le département des infrastructures et des services pour les établissements et la vie de l'élève (DNE A3) ainsi qu'avec le Numéri'lab (mission d'incubation des projets numériques).

Le département DNE A2 s'appuie sur une équipe d'enseignants « experts » dans les disciplines d'enseignement et sur des domaines transversaux. Chaque expert s'appuie sur le et sur le réseau académique des interlocuteurs académiques pour le numérique. Il travaille en collaboration avec les services de la DGESCO et avec l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN). En académie les IAN sont placés sous la responsabilité conjointe du DAN et de corps d'inspection

Pour le 1^{er} degré le département travaille avec un réseau d'IEN experts et un réseau d'utilisateurs. Dans les académies 100 inspecteurs chargés du numérique assurent la mise en œuvre de la stratégie pour le numérique dans le cadre de la politique académique.

LES DISCIPLINES SUR LE SITE EDUSCOL

Le site Eduscol (Discipline)/ le portail de la discipline/ se trouve à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cdi>

Un espace est réservé pour les travaux des interlocuteurs académiques : <http://eduscol.education.fr/cdi/anim/interlocuteurs>

Un autre espace référence l'ensemble des sites académiques en (Discipline) : <http://eduscol.education.fr/cdi/anim/interlocuteurs/sites-academiques-dedies-a-la-documentation>

OUTILS DE COMMUNICATION ET ESPACE DOCUMENTS

Vous êtes inscrit, avec votre adresse académique, à une liste d'échange : ia_doc@intranet.education.gouv.fr

Les IAN utilisent cette liste pour :

- ▶ Signaler les différentes actions en relation avec le numérique menées dans les académies.
- ▶ Echanger sur des thématiques pédagogiques de la discipline et du numérique.
- ▶ Faire des observations et des suggestions sur le travail du réseau.

MODALITES DE TRAVAIL DU RESEAU DES IAN

La réunion nationale annuelle

Une fois par an les interlocuteurs académiques sont réunis lors d'un séminaire de deux jours.

L'organisation de ces journées est assurée par une l'équipe académique avec le soutien de l'animation nationale.

Les objectifs de la réunion nationale sont les suivants :

- ▶ communiquer sur les actions de la stratégie nationale pour le numérique et informer de l'état d'avancement des projets en cours,
- ▶ identifier les travaux menés dans les académies qui feront l'objet d'un travail de mutualisation plus approfondi,
- ▶ Apporter aux IAN une expertise qui peut prendre la forme d'une intervention en plénière.
- ▶ Réaliser une /des productions

Avant la réunion nationale, les interlocuteurs sont sollicités pour répondre à une enquête en ligne dont les résultats globaux seront présentés. Cette enquête permet d'obtenir des éléments de pilotage qui sont communiqués aux DAN chaque année lors d'un séminaire.

L'animateur national (expert) établit les convocations pour les interlocuteurs académiques un mois au moins avant la réunion nationale.

Si l'interlocuteur ne peut pas se déplacer, il peut être remplacé par un membre du groupe disciplinaire ou une autre personne fortement impliquée dans le travail avec le numérique dans l'académie.

Les convocations sont signées par la DNE puis envoyées aux rectorats. En académie, dès réception de la convocation, le IAN établit un ordre de mission dans l'application CHORUS, cet ordre de mission est validé par le DAN. Le rectorat adresse l'ordre de mission à l'établissement de rattachement. Seul cet ordre de mission autorise à participer à la réunion nationale.

Une copie numérique « pour information » est directement envoyée au nom de la personne convoquée dans son établissement.

A son retour le IAN établit son état de frais dans Chorus (enveloppe DT Ulysse : 0214 convocation par la centrale)

Les interlocuteurs académiques sont invités à communiquer un bref compte rendu de la réunion à leur DAN (Délégué académique au numérique) et à leur(s) IA-IPR dès la fin de la réunion en mettant en perspective les éléments importants pour l'académie.

Les comptes rendus des réunions nationales et la liste des interlocuteurs sont en ligne sur Eduscol : (URL)

!!! Des règles précisent communiquées aux DAN régissent les déplacements des IAN des territoires et départements d'Outre-Mer. Voici quelques extraits du guide des déplacements lors des séminaires :

Cas spécifiques des modes transports et départs autorisés la veille

- Le mode de transport autorisé **est le train en seconde classe**.
- **L'avion** est autorisé uniquement pour les académies suivantes : Nice, Toulouse, Corse et les académies d'Outre Mer.
- Un **départ la veille** est autorisé uniquement pour les académies suivantes : Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Limoges, Montpellier, Nice, Strasbourg, Toulouse et les académies d'Outre Mer.

Les demandes exceptionnelles de voyage en avion et/ou de départ la veille hors cadre doivent toujours être appréciées au regard de la convocation à traiter, notamment en fonction de l'heure de l'avion et de l'accessibilité du lieu de la réunion.

Cas particulier des DIC pour les ultra-marins

Afin de mieux maîtriser les dépenses liées aux déplacements des collaborateurs ultra-marins quelques règles sont à suivre pour les convocations relatives.

Pour les réunions de réseau DNE A2 - Mayotte, la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane

- Il est institué 1 déplacement tous les 3 ans par discipline : sachant qu'il y a 15 disciplines, cela fait 5 déplacements par an par académie. Cela correspond donc à 25 déplacements par an pour l'ensemble des académies ultra-marines. Si l'expert de la discipline peut suggérer la présence d'un IAN ultra-marin pour une raison particulière, **c'est le DAN de l'académie qui arbitre le choix des personnes représentant son académie**.
- Une année sur trois, 5 séminaires sont organisés au CIEP avec les Ultra-marins à distance.
- Une seule personne est convoquée : soit le IAN, soit le référent TRAM. Celui qui n'est pas convoqué est éventuellement invité (il est convié à la réunion mais son déplacement ne peut pas être imputé sur l'enveloppe déléguée par la DNE).

Pour les réunions de réseau DNE A2 – Nouvelle Calédonie et Polynésie Française

- La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française ne sont pas convoquées en présentiel. Si besoin, elles participent à distance uniquement.

De fait, les réunions des réseaux DNE A2 **comptent 20 déplacements d'un collaborateur ultra-marin par an**.

Les lettres d'information Edu_Num

Les lettres Edu_Num sont des lettres d'information en (Discipline) destinées à être diffusées **sur les listes de diffusion académiques (liste disciplinaire ou liste d'abonnés)**. Il y a en moyenne 3 publications par an.

Ces lettres d'information sont validées par l'Inspection générale puis envoyées aux IA-IPR et IEN-ET/EG pour une large diffusion académique.

Avant l'envoi sur les listes dynamiques, les lettres Edu_Num peuvent être enrichies d'un volet académique proposé par les corps d'inspection territoriaux.

L'animateur national envoie ensuite les lettres et les pièces jointes éventuelles sur la liste des interlocuteurs académiques. On peut également choisir un envoi indiquant le lien vers la lettre en ligne.

La DNE A2 diffuse les lettres Edu_Num aux DAN (Délégués académiques au numérique).

Les comptes twitter des disciplines

Chaque discipline anime un compte twitter (@eduscol_DOC). Le IAN est invité à relayer les informations via le compte dont il dispose éventuellement en tant que IAN.

Les Travaux académiques mutualisés (TraAM)

Ces actions sont l'occasion de proposer aux académies, en relation avec l'IGEN, des thèmes de travail communs dans le cadre du développement des usages du numérique..

Les travaux académiques mutualisés permettent de mettre en valeur les productions académiques et favorisent l'émergence de pôles spécifiques en académie.

Elles doivent conduire à la production de scénarios pédagogiques intégrant le numérique. Ces scénarios doivent pouvoir être utilisés par tous les enseignants quel que soit leur niveau de compétences en matière d'usages d'outils et de services numériques. L'objectif est de toucher TOUS les enseignants.

Une rubrique sur Eduscol permet d'accéder à l'ensemble des informations concernant le dispositif des travaux académiques mutualisés : cahier des charges, description des actions menées, comptes rendus des réunions, accès aux publications académiques :

<http://eduscol.education.fr/traam/>

Il existe des travaux académiques mutualisés dans toutes les disciplines. Les synthèses des travaux alimentent les travaux menés par le Numéribat à la DNE et s'articulent avec les incubateurs académiques lorsqu'ils existent.. Les IAN sont invités à diffuser largement les productions réalisées dans ce cadre via les actions de formation notamment.

[En savoir plus sur les incubateurs académiques](#)

LES RESSOURCES NUMERIQUES POUR L'ÉCOLE

Les RNE sont des contenus et des services associés ou des outils-services numériques conçus pour des activités d'enseignement et d'apprentissage, en lien direct avec l'acquisition des connaissances et des compétences par les élèves définis dans les textes de référence de l'éducation nationale.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche conduit une politique de soutien à la production, à l'accompagnement et à la diffusion de ressources numériques pour l'École. Cette politique de soutien vise à donner les impulsions, à poser les cadres de référence nécessaires et à accompagner les acteurs de la communauté éducative et de la filière du numérique éducatif dans la mise à disposition de ressources numériques pour l'École. Elle définit des priorités pour répondre aux prescriptions des programmes et des référentiels de l'éducation nationale. Elle prend en compte les contraintes pédagogiques et réglementaires propres aux cadres et aux publics scolaires, à l'heure où les ressources numériques pour l'École ne sont plus seulement des contenus à consulter en ligne ou hors ligne, mais bien des contenus associés à des outils et des services permettant aux élèves et aux enseignants de produire, publier et partager, de créer ou de recréer sur différents supports dans un cadre qui sécurise l'acte pédagogique ou éducatif.

[Guide « repères pour acquérir des RNE » et autres documents](#)

Un réseau de référents académiques pour les ressources a été créé en 2017. Les IAN sont invités à se mettre en relation avec ce référent.

Éduthèque

Plusieurs milliers de ressources numériques pédagogiques d'une vingtaine de grands établissements publics mises à disposition gratuitement pour tous les enseignants et leurs classes. Des conditions générales qui autorisent une utilisation et une réutilisation de ces ressources à des fins pédagogiques dans le cadre professionnel.

Une seule condition : s'inscrire avec son adresse professionnelle !

Un compte d'accès unique et gratuit à toutes les ressources partenariales grâce à leur adresse mël professionnelle (et un compte classe associé pour plusieurs partenaires).

- Une offre de ressources numériques fédérée et structurée
- Des images, des vidéos, des fichiers audio, des animations, des services, en ligne ou en téléchargement, pour construire les documents pédagogiques
- Des conditions d'utilisation et de réutilisation co-construites avec chaque partenaire pour des usages pédagogiques par les enseignants et leurs élèves

Des ressources de qualité quel que soit le lieu où ils enseignent et où ils apprennent sur le territoire.

Des ressources de qualité pour travailler autrement avec le numérique, pour adapter la pédagogie aux nouveaux modes de lectures et d'écritures, pour travailler à l'éducation aux médias et à l'information...

<http://www.edutheque.fr/accueil.html> et <http://eduscol.education.fr/cid72338/edutheque.html>

Projets « e-éducation » des investissements d'avenir

Dans le cadre du programme des investissements d'avenir piloté par le commissariat général à l'investissement (CGI), la DNE pilote ou participe à plusieurs appels à projets et à leurs suivis pour le développement des projets numériques éducatifs (34 projets sur plusieurs programmes échelonnés jusqu'en 2017)

Orientation et suivi des projets du Fonds pour la Société du Numérique

Un total de [29 projets de l'action « Usages, services et contenus numériques innovants »](#) – [plusieurs exemples en vidéo](#).

- 10 projets AAP3 pour des apprentissages par des « approches ludiques » et des contenus enrichis (livres de jeunesse ou manipulation d'objets tangibles, et d'utilisation de granules multimédias interactives ; agrégation par l'enseignant pour faciliter la personnalisation, la remédiation ou la collaboration et les activités collectives dans les apprentissages des élèves en français, en mathématiques, en sciences ou en anglais
- 15 projets AAP2 sur le développement de plateformes de gestion de parcours personnalisés des élèves et/ou de distribution de ressources pédagogiques. Ils prennent en compte de nouvelles dynamiques comme l'accroissement de la mobilité et de ses supports, le développement des environnements virtuels et des jeux sérieux, des solutions pour les élèves à besoins particuliers.
- 6 projets AAP1 sur le développement de fonctionnalités et services, de plateformes d'édition collaborative et ouverte, de chaînes de production pour les sciences, pour les manuels numériques ou bien des outils logiciels.

Programme Culture Scientifique Technologique et Industrielle

- « [École, Numérique et Industrie \(ENI\)](#) » : plateforme pour fédérer une offre de ressources numériques autour de grands chantiers industriels, mises à disposition gratuitement des enseignants et de leurs élèves, comprenant : un atelier de création de parcours pédagogiques, un espace de mutualisation et d'échanges autour des pratiques professionnelles et des usages pédagogiques, des ressources variées dans de multiples formats pour enseigner et apprendre avec et par le numérique. Tests en avril 2016 et version bêta en octobre 2016.

Programme du Fonds National pour l'Innovation

- 4 projets du volet « acquisition de compétences de programmation informatique et de production numérique » dans le cadre de l'action « [culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat](#) » - réalisation 2015-2017

Le soutien à la production et à la diffusion des RNE via le dispositif Edu'up

Consulter sur eduscol : <http://eduscol.education.fr/pid25518/soutien-a-la-production-et-a-la-diffusion.html>

Les banques de ressources numériques pour l'École (BRNE)

Les banques de ressources numériques pour l'École (BRNE) concernent des contenus et services associés couvrant les

cycles 3 et 4 pour 5 enseignements disciplinaires : Français, Mathématiques, Histoire Géographie, Sciences, Langues vivantes étrangères (anglais, allemand, espagnol).

Au-delà de simples collections de textes, d'images ou de vidéos, elles proposent aux enseignants et aux élèves des plateformes de contenus et de services associés directement conçus pour l'enseignement et les apprentissages scolaires (ressources numériques pour l'École) destinés à faciliter les pratiques numériques dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants et en lien direct avec l'acquisition des connaissances et des compétences définies dans les programmes.

[Les BRNE : présentation en vidéo](#)

Portails de ressources

- **Portails de ressources disciplinaires** (dont alimentation ÉDU'Base) et ressources 1^{er} degré (journées EHESS, etc.)

<http://eduscol.education.fr/cid59743/les-sites-ressources-pour-le-numerique-par-discipline.html>

<http://eduscol.education.fr/pid29714/le-numerique-dans-le-premier-degre.html>

<http://eduscol.education.fr/cid57544/edu-bases-des-usages-repertoires-pour-les-enseignants.html>

- **Portail « apprendre avec le jeu numérique »** (présentation sur Educatic 2015)

- **SIALLE (Service d'Information et l'Analyse des Logiciels Libres Éducatifs)**

Le SIALLE propose une sélection de logiciels libres destinés à la communauté éducative, à télécharger et à évaluer.

<http://www.sialle.education.fr/accueil.php>

Sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/pid25518-cid56174/sialle-une-selection-de-logiciels-libres-destines-a-la-communaute-educative.html>

Les webmestres assurent principalement la mutualisation des publications académiques dans ÉDU'bases (discipline). La mutualisation sur ÉDU'bases des publications académiques favorise la visibilité de celles-ci et contribue à la formation des enseignants..

Chaque ÉDU'base est pilotée au niveau national par l'expert disciplinaire responsable du site de la discipline.

Présentation générale : <http://eduscol.education.fr/edubases/>

En 2017, l'objectif prioritaire est de proposer un seul EDU'Base avec interrogation de la base par des mots clés transdisciplinaires. Cette évolution impose un travail de fond pour identifier les mots-clés nécessaires pour permettre une recherche autre que disciplinaire.

Ce travail est coordonné par Marion Audoubert, pour le département A2 et Romuald Verrier pour le département A1

► ÉDU'bases Documentation

Présentation

ÉDU'bases Documentation est la banque nationale de mutualisation des pratiques pour notre discipline : <http://eduscol.education.fr/bd/urtic/documentation/>

Les moyennes du nombre de recherches mensuelles doublent chaque année.

Les statistiques sont disponibles dans le tableau de bord des ÉDU'bases :

<http://eduscol.education.fr/bd/rapport/login.php>

(identifiants et mdp responsable académique EDU'Bases ou ID = tbord mdp= sdtice)

Ces indicateurs permettent de suivre l'activité de consultation et de production sur les bases (toutes disciplines et académies). Ils constituent des éléments de pilotage intéressants à exploiter avec le DAN et l'inspection.

► Indexation d'une fiche

Un compte avec identifiant de connexion et mot de passe (non modifiable) est attribué à chaque académie. D'autres comptes peuvent être créés. En cas de perte, contactez l'animateur national.

Indexer une fiche est une étape nécessaire pour la retrouver dans la base et assurer la meilleure visibilité possible. Une ressource non indexée ou mal indexée ne peut pas être retrouvée par nos collègues enseignants.

Les interlocuteurs ou les webmestres sont invités à indexer le plus précisément possible les productions académiques et à assurer le toilettage des fiches sur ÉDU'bases Documentation.

- Pour indexer une fiche: <http://eduscol.education.fr/bd/urtic/documentation/adm.php>
- Pour consulter l'aide en ligne pour le responsable de la zone académique : http://eduscol.education.fr/bd/urtic/docu_urtic/adm/profil_niveau_2/index.php

Quelques conseils :

Lire [la présentation des Edubases sur eduscol](#)

- Indexer de préférence une page web, éviter les fichiers .doc, .pdf, .zip....
- La page académique doit permettre d'accéder facilement à la ressource. Eviter les pages avec des tableaux et une multitude de ressources
- Copier coller l'url pour éviter les erreurs de frappe
- Mettre un titre bref et une description différente (recherche plein texte + canal RSS)
- Renseigner les différents champs : niveau, cycle, cadre d'utilisation, domaine scientifique concerné.

► Les champs et les valeurs de la base

La banque de pratiques ÉDU'bases Documentation est une base de données interrogeable grâce à des requêtes SQL. Lorsqu'une fiche est créée, plusieurs champs sont renseignés : numéro, titre, académie, établissement, niveau, thème du programme, outils mobilisés, cadre, domaine du B2I ...

► Mise à jour, « désherbage » des fiches chaque année scolaire

Les webmestres et interlocuteurs sont invités à « toiletter » les fiches de leur académie, supprimer les fiches obsolètes et vérifier les liens.

En septembre 2017, l'évolution vers une EDUBASE va entraîner des activités spécifiques pour permettre des requêtes en fonction des nouveaux thèmes, programmes, enseignements inter-disciplinaires.

► Le fil RSS d'ÉDU'bases : mise à jour et affichage

Le fil d'actualité d'ÉDU'bases (Discipline) est réactualisé environ une fois par mois. Cette mise à jour valorise les nouvelles productions indexées par le site disciplinaire académique dans le domaine du numérique. D'autres flux existent et génèrent un trafic non négligeable vers les sites académiques.

Le fil RSS avec les dernières nouveautés se trouve sur la page d'accueil du site Eduscol Documentation :

http://eduscol.education.fr/bd/urtic/rss/documentation_rss.xml

Les webmestres sont invités à intégrer ce fil d'actualités dès la page d'accueil du site académique après autorisation du directeur de publication.

► Les fils RSS spécifiques

Retrouvez tous les fils RSS sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/numerique/actualites/fils-rss>

► Tableau de bord d'ÉDU'bases

Un outil pour les ÉDU'bases: le tableau de bord: <http://eduscol.education.fr/bd/rapport/login.php>

Vous pouvez vous y connecter avec votre identifiant et mot de passe d'ÉDU'bases.

Ce tableau de bord permet de:

- connaître la répartition des fiches par critères : thème ou niveaux ... Et donc conduire une analyse en appréciant les manques soit d'un point de vue global soit par académie.
- connaître l'activité des académies
- mesurer l'activité des consultations sur une période, selon l'origine académique des fiches
- mesurer l'activité interne à la base : "création de fiches, mise à jour, suppression"
- connaître les dernières fiches consultées et les fiches les plus consultées.

► Les visuels

Les webmestres sont invités de vérifier les visuels en vigueur et les liens vers Eduscol (Eduscol, ÉDU'bases, IAN, Edu_Num, TraAM, ...)

Les visuels à utiliser pour un affichage académique sont disponibles en ligne à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/bank>